



## ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE DE L'AIRE DE CARENAGE AU PORT DE SAINTE MARINE

ARRETE N° 2022-157

Le Maire de Combrit;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant l'absence de carénage sur la période hivernale,

### ARRETE

#### Article 1 :

Du 1<sup>er</sup> Novembre 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> Mars 2023, l'aire de carénage du port de Sainte Marine sera fermée.

#### Article 2 :

Cette interdiction sera matérialisée par la pose de barrières.

#### Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé  
Police municipale  
Port  
Services Techniques

Fait à Combrit, le 20 Octobre 2022

Christian LOUSSOUARN

Maire de Combrit

